

Bibliothèque numérique

medic@

A la mémoire du docteur Guibert

La Ciotat, impr. J. Isnard, 1878.

Cote : 90945 t. 33 n° 24



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)

Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?90945x33x24>

BIUM

24

A LA MÉMOIRE

DU

DOCTEUR GUIBERT



LA CIOTAT

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE J. ISNARD,

3, rue Bourgade, 3,

1878



01100

A LA MÉMOIRE

DOCTEUR GUIBERT



LA CLOTT

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE J. ISNARD

31 rue Bourgois, 81

1878

EXTRAIT

DU

JOURNAL LA JEUNE RÉPUBLIQUE DE MARSEILLE

(N° du 14 Février 1878).

Notre population vient de faire une grande perte. Le docteur Guibert est mort hier, à l'âge de 84 ans. Le conseil municipal de La Ciotat et celui de Roquefort, le conseil de fabrique dont le défunt était président et les deux musiques de la localité assistaient à ses obsèques. M. le directeur et MM. les ingénieurs des ateliers, leur personnel administratif et un grand nombre de leurs ouvriers, les prud'hommes, les diverses congrégations et sociétés de secours mutuels de la localité, la douane, la gendarmerie et les écoles de garçons ainsi que celles de filles avaient tenu à honneur d'accompagner, à sa dernière demeure, l'homme de bien que la mort vient de nous ravir. Plusieurs poêles étaient tenus par les différents amis du défunt, appartenant aux diverses catégories que chacun d'eux représentait.

La douleur dont la perte de son père vient d'accabler M. Louis Guibert, conseiller général du canton d'Aubagne, était partagée non-seulement par les personnes qui assistaient en si grand nombre aux funérailles du regretté docteur, mais encore par la foule accourue sur tous les points que devait parcourir le convoi funèbre.

A l'église, une messe solennelle où M. Reverdy, le sympathique organiste dont chacun apprécie les excellentes qualités, a montré ce que l'on pouvait attendre des nouvelles orgues, avait réuni une foule considérable.

Nous avons fait connaître, lors de la délibération prise, sur la proposition de M. Dolze, par le conseil municipal, relativement au nom de *Place Guibert* donné à l'ancienne place des Minimes, ce qu'était M. le docteur Guibert. D'un dévouement absolu pour les malades, d'une abnégation à toute épreuve, d'une bonté excessive, celui que chacun

regrette ici, laissera parmi nous un impérissable souvenir. Avant le départ du corps pour Roquefort, M. le docteur de Possel, d'Aix, qui, pendant une trentaine d'années, a été le collègue de Guibert a, en termes émus, fait parcourir à son auditoire, profondément impressionné, les diverses phases de cette existence si bien remplie. Puis est venu le tour de M. le juge de paix. Ce sont les qualités de M. Guibert, comme son suppléant, que, avec cette ferme conviction que fait naître la perte d'une personne aimée, M. Dieuloufet est venu révéler à la foule recueillie qui l'écoutait dans le plus religieux silence. Au nom de l'association médicale départementale qu'il préside, M. le docteur Seux, directeur de l'École de médecine de Marseille, est ensuite venu jeter quelques paroles de bienveillance et de regret sur le cercueil qui allait nous quitter. Après que M. Bonifay eût fait entendre, lui aussi la voix de la reconnaissance pour tous les bienfaits répandus par M. Guibert sur les malheureux, M. le maire Badelon, en quelques mots bien sentis, a exprimé tous les regrets de la municipalité devant la tombe qui va se refermer sur un de ces hommes qui ne meurent jamais pour les populations au milieu desquelles ils ont vécu.

J. VINCENT.

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR DE POSSEL

MESSIEURS,

Pourquoi ce concours extraordinaire de mes concitoyens? Quelle est la personnalité humaine, dont la mort, couvrant la cité d'un voile de deuil, a le pouvoir de réunir autour de son cercueil la population entière de la ville de La Ciotat? Avant de nous séparer de cette froide dépouille et de prononcer le dernier adieu, permettez-moi d'esquisser les grandes lignes de cette existence que je n'ai pas le courage d'appeler longue, car, déjà ses jours ne sont plus et de préciser ce qu'a été au milieu de nous celui que nous nommons le Docteur Guibert.

Pardonnez-moi mon émotion.

Cette tâche m'est imposée, car, celui qui dort, dans ce cercueil, le dernier sommeil de la vie humaine a été mon introducteur dans la voie du sacrifice et du dévouement. Pendant trente-cinq ans j'ai été son collègue; et, quand des circonstances impératives ont rendu notre séparation inévitable, il m'a gardé une amitié dont les entraînements, pleins d'une sympathie sincère, tempéraient, dans mon cœur, des tristesses imméritées.

J'ai vu, Messieurs, les débuts, dans cette ville, de celui dont je devais longtemps cotoyer l'existence dans ces combats qu'il livrait, sans jamais se lasser, sur le champ de bataille de l'abnégation! Tous vous avez été les témoins de cette vie prodigue et insouciante d'elle-même. Il marchait n'importe le temps, n'importe l'heure, sans préoccupation de la distance ou des personnes; que lui importait la rémunération! il n'y pensa jamais. Là, où une douleur réclamait ses soins, il allait; il y voyait un devoir à remplir. Au lit d'un malade ce médecin n'a connu ni sympathie, ni antipathie. Qu'elle que fût l'assistance, quels que fussent les confrères qu'il devait y rencontrer, l'homme s'effaçait, le médecin seul restait. Ainsi, à un acte d'humanité il ajoutait un grand exemple de moralité professionnelle.

Certes, Messieurs, dans cette ville qui était devenue la sienne, dans

ces contrées qu'il a si souvent parcourues et de jour et de nuit, trois générations me dispensent d'insister sur les labeurs de ce travailleur infatigable. Comme vos devanciers, vous l'avez vu constamment à l'œuvre et de corps et d'esprit : vous avez connu et apprécié cette volonté énergique qui semblait dompter la nature. Pour lui, en effet, la volonté était sans limites ainsi que le sentiment du devoir et il pouvait tout ce qu'il voulait. Aussi, quelque fonction qu'il eût à remplir, professionnelle, administrative, judiciaire, exigences de famille, rien n'était négligé et, pour y satisfaire, le jour s'augmentait, pour lui, des heures de la nuit : et on a pu dire, que, pour cet homme, la nuit n'existait pas. Cette activité du Docteur Guibert était l'application des connaissances acquises par des études consciencieuses et réfléchies. Il a su tout ce dont il avait à s'occuper : aussi fut-il bientôt apprécié par ceux dont il devenait le concitoyen. Il ne tarda pas à fixer, parmi eux, sa demeure et d'une union entourée de la confiance et de la vénération publiques naquit une famille nouvelle à laquelle s'attacha la sympathie générale.

Presque en même temps, il entra, pour ne plus les quitter, dans les conseils de sa cité; s'il n'a pas eu la première place dans la hiérarchie administrative, c'est qu'il n'a pas désiré l'avoir : et, je puis l'affirmer, jusqu'aux derniers jours où il s'est associé à la vie publique — et ce moment n'est pas bien loin de nous — s'il n'a jamais rien demandé, toujours on a reconnu la nécessité de ses conseils.

Cette existence, Messieurs, vous le direz avec moi, a été dignement, patriotiquement, honnêtement remplie. Aussi, je comprends le concours des habitants de cette ville autour du cercueil qui renferme les restes de celui qui fut un bon citoyen; il atteste leurs regrets et leur reconnaissance.

Mais, après avoir parlé de l'homme public, devrais-je Messieurs, par respect pour des cérémonies dont la solennité et les paroles imposent silence à tout ce qui est fini pour ne laisser de place qu'aux inspirations vers l'Infini et aux consolations de la foi, devrais-je hésiter à vous parler de l'homme intellectuel et moral, tel qu'il s'est révélé à moi? J'ai hâte de compléter la mission qui m'incombe en vous montrant que cet appareil et ce langage religieux sont en accord avec les pensées de celui qui fut, au milieu de vous un modèle de dévouement.

Dans mes longues conversations d'autrefois, animées souvent de dis-

cussions sérieuses, je suis le témoin de ses opinions, de ses aspirations, de ses croyances.

Guibert avait trouvé dans les conditions matérielles qui entourèrent son berceau tout ce qui disposait l'esprit à adopter des doctrines qui, aspiraient, disait-on, à renouveler la société française. Mais, avec la vie il reçut un sang généreux et un cœur loyal complétés par un sentiment profond d'honnêteté qui, modérateur de l'intelligence et guide sûr des affections, le portait aux pensées élevées et à la justice. Ce sont les signes distinctifs de la noblesse de l'âme. Les hésitations, les luttes intérieures, les contrastes devaient se montrer, se montrèrent peut-être dans cet esprit ainsi préparé, impressionnable, témoin d'événements si terribles, élevé au milieu d'idées si étranges, souvent si contradictoires. Pourtant, un jour, il s'avoua, non pas vaincu mais détrompé.

Oui, cher et vénéré collègue, si votre dépouille devait s'animer, elle ne me démentirait pas. Le scalpel ne vous avait point montré les causes actives mettant en mouvement cet organisme qui, livré à lui-même, est bientôt réduit en une poussière sans forme et sans nom; votre esprit à du s'élever alors, à l'idée de *Force* et vous avez adopté cette notion avec toutes ses conséquences logiques de déduction et d'induction.

Disciple d'une science qui a pour mission de prévenir et de guérir, votre esprit philosophique a reculé devant les désastres qui, dans l'ordre moral, politique et social, étonnaient votre intelligence et attristaient votre cœur. Et, un jour, au nom de cette liberté que, dès vos premiers jours, vous aviez entendu proclamer, vous avez réclamé l'usage personnel de votre propre liberté. En face de la science qui nie, vous avez librement accepté la science qui affirme; en présence de l'idée de destruction indéfinie, fatale, vous avez reconnu l'idée de création, de conservation, de réédification; au *positivisme* du phénomène expérimenté vous avez ajouté le suffrage universel, irréfragable, affirmant le principe de causalité absolue qui conduit, par une logique rigoureuse, au positivisme de la foi, démontré par l'expérimentation humanitaire du dogme catholique qui est le génie même de notre nation française. Votre raison reconnaissait ainsi un guide qui la sauvait du naufrage dans l'indéterminé. Plus heureux que le philosophe le plus chrétien du paganisme, vous avez entendu la voix qui révélait à l'homme le mystère de l'homme. Alors votre genou s'est ployé, votre front s'est incliné, vous avez adoré en esprit et en vérité.

Naguères, dans une de nos rares, mais, heureuses rencontres, au milieu de nos révisions du passé et de nos appréhensions du présent, j'entends votre voix me rappeler votre étonnement sur vos illusions d'autrefois qui avaient emporté votre esprit vers des doctrines réputées nouvelles. « *Mais, ajoutiez-vous aussitôt, au moins je puis assurer que c'était de bien-bonne foi et sans aucune vue d'intérêt personnel.* »

Oui, Maître, je suis heureux de le dire ici : ce témoignage je vous l'avais déjà rendu et j'en entendais, avec bonheur, l'expression spontanée de votre conscience. Oui, vous étiez de bonne foi et voilà pourquoi, selon l'aveu du disciple célèbre (1) d'une philosophie fatale à nos races latines, il vous a été donné de confesser *le Dieu de votre mère*.

Non, vous n'avez rien demandé : vous vous êtes présenté et on a reconnu votre supériorité.

Ah! si vous l'aviez voulu, des temps propices à d'autres aspirations s'étaient présentés pour vous. A l'élévation de la charge vous avez préféré la noblesse dans la voie du sacrifice continu.

Aurait-on pu dire qu'on vous avait beaucoup donné, je répondrais qu'on a été à votre égard bien parcimonieux.

C'est en vain que, pendant longtemps, j'ai cherché sur votre poitrine le signe honorifique de la valeur déployée sur ce champ de bataille, dont j'ai parlé, de l'abnégation et du dévouement absolu. Ce que les puissants n'ont pas fait, la conscience publique vous l'a décerné.

Tous, pourtant, n'ont pas oublié vos services, le sentiment de la reconnaissance populaire a reçu une satisfaction. Des administrateurs de la cité ont donné votre nom à la *Place* qui a porté, pendant tant d'années, l'empreinte de vos pas : en vous décernant, de votre vivant, un honneur posthume, ils ont légué le souvenir de vos bienfaits à la mémoire des temps futurs. En mon nom personnel, qu'ils reçoivent, ici, le témoignage de ma gratitude.

Mais, quels que soient les monuments élevés par la main des hommes, il est toujours à craindre qu'un moment n'arrive où leurs ruines éparses sur le sol ne seront plus que l'objet des investigations ou de la simple curiosité du voyageur. Les récompenses données par la main de l'homme sont passagères comme lui.

Et, pourtant, votre intelligence avait dit aussi : *non omnis moriar!*

(1) Fichte, disciple de Kant.

Je le dis, à mon tour, avec certitude : votre foi librement acceptée et librement avouée vous a conduit à cette immortalité, la seule rémunération digne de l'homme parce que, seule, elle explique sa nature et satisfait ses aspirations : c'est la sanction de la foi que vous avez reconnue. Mis en possession de l'Infini, votre esprit a acquis la plénitude de l'Être et les mystères de la science incréée se dévoilent à vos yeux. C'est là la récompense que le sublime révélateur de l'Évangile a promise à l'homme; elle vous a été donnée. Vous avez, en effet, accompli le précepte indiqué par l'apôtre de la sagesse nouvelle devant laquelle l'aréopage de la sagesse antique restait interdit : vous avez confessé la foi et l'espérance; vous avez pratiqué par-dessus tout la charité.

Adieu, mon maître, mon collègue, mon ami! Adieu, le bienfaiteur de mon pays qui a été le votre! mais, que cet adieu de la terre ne soit que l'expression de mon désir ardent, de mes espérances de vous rejoindre, un jour, au séjour des réunions inséparables, dans le sein du Dieu vivant, substantiel, Éternel!

DE POSSEL,

Docteur en Médecine.

DISCOURS DE M. DIEULOUFET

MESSIEURS,

Veillez me permettre d'arrêter quelques instants encore au milieu de nous ce char funèbre qui va emporter la dépouille mortelle d'un homme de bien, qui nous fut cher à tous, et que la mort vient d'enlever à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Il n'entre pas dans mon cadre de vous retracer ici toute l'intelligence, toute la délicatesse de sentiments, toute la science, toute l'abnégation dont M. le Docteur Guibert a fait preuve dans l'exercice de ses multiples

fonctions de conseiller municipal, de médecin des hospices et de la compagnie des messageries maritimes. S'il m'était donné de le faire je ne saurais être que l'écho d'une population toute entière, car le souvenir des nombreux services rendus au pays par le Docteur Guibert est présent dans la pensée de tous, et notamment de cette population ouvrière dont M. Guibert fut le consolateur, je dirai même le père toujours dévoué et compatissant.

Une voix plus connue de vous et plus éloquente que la mienne vient de vous dire tous les mérites de M. Guibert à ce point de vue.

Mais, en ce qui me concerne plus particulièrement, j'ai eu à cœur, et je crois remplir un devoir, d'exprimer ici publiquement, par considération pour la personne du défunt et par sympathie pour son noble caractère, les services judiciaires rendus par lui et de déposer sur sa tombe ce témoignage de gratitude et d'estime pour l'homme qui, pendant 47 ans, a rempli si dignement les fonctions de suppléant de cette justice de paix.

M. le Docteur Guibert, nommé suppléant le 17 Décembre 1830, a rempli depuis lors ces fonctions avec tout le zèle et toute l'impartialité d'un bon magistrat, apportant dans l'exercice de ses fonctions une remarquable droiture de jugement, un esprit on ne peut plus conciliant, une impartialité à toute épreuve, une patience et une bienveillance exemplaires.

Hommage à lui d'avoir aussi dignement rempli ses fonctions de magistrat. Que ce témoignage de toute une population soit une consolation pour sa famille et, pour nous, Messieurs, un exemple à suivre, un encouragement à faire le bien et à marcher sur ses traces.

Adieu, cher et regretté coopérateur ; votre souvenir restera vivant au milieu de nous comme modèle de dévouement ; que Dieu, juste appréciateur de vos œuvres, vous reçoive dans son sein et vous donne la récompense d'une vie si pleine d'abnégation et de charité chrétienne.

DIELOUFET,

Juge de Paix.

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR SEUX

MESSIEURS,

La liste de nos morts est bien chargée depuis quelques années. Le corps médical du département en effet a éprouvé des pertes multipliées, parmi lesquelles tous les âges sont tristement représentés : Marseille, Arles, plusieurs petites villes ou villages ont fourni leur contingent; c'est aujourd'hui La Ciotat.

Il est vrai que le médecin pleuré en ce jour par cette ville, était chargé d'ans et que, par une loi inexorable, la nature ne perd jamais ses droits; mais la perte n'en est pas moins cruelle lorsqu'il s'agit d'un homme comme M. Guibert.

Bon citoyen, excellent praticien, entièrement dévoué à ses malades et aux pauvres, Guibert a droit aux regrets des habitants de cette ville, dans laquelle il a passé la plus grande partie de son existence, en répandant des bienfaits autour de lui; il a surtout droit aux regrets de ses collègues qui l'estimaient et l'aimaient.

Notre vénéré collègue était membre de l'Association générale des médecins de France par la société locale des Bouches-du-Rhône. Il avait dès la première heure compris toute l'importance de cette œuvre et le grand avenir auquel elle était appelée; des premiers il s'était inscrit sur ses listes; honneur à lui, à ses sentiments de bonne confraternité comme collègue, à sa perspicacité comme homme.

D'autres vous ont parlé avec plus d'autorité que moi des services rendus par lui à la cité comme administrateur; c'est le médecin, c'est le collègue surtout dont les éminentes qualités font vibrer mon cœur en ce triste moment de la séparation! Que ta famille, bien vénéré collègue, veuille donc agréer l'expression des plus vives sympathies du corps médical. Pour toi, à l'instant où tu vas recevoir dans un monde meilleur la récompense de tes vertus, reçois avec les plus affectueux regrets, les adieux solennels que je te fais au nom de l'Association médicale dont tu étais le Nestor respectable et bien respecté!

D^r SEUX,*Président de l'Association médicale des Bouches-du-Rhône.*

MESSIEURS,

Après les savants discours que vous venez d'entendre j'hésiterais à prendre la parole si je n'avais pas un devoir à remplir : devoir de reconnaissance et d'affection.

En effet c'est au nom des classes laborieuses du canton que je viens dire un dernier adieu à ce Docteur Guibert que nous aimions tous et qui savait si bien nous le rendre.

On a parlé du médecin, du magistrat, de l'homme privé, de l'homme public : ajouterai-je quelque chose encore à ces éloges si mérités ?

Je ne veux citer que des chiffres et les chiffres pourront aussi avoir leur éloquence.

GUIBERT (Jean-Baptiste-Louis-Melchior) naquit à Aix le 25 août 1794; son père était alors capitaine en 1^{er} d'artillerie des armées de la République française.

Pris par la conscription en 1813, Guibert fit, en qualité de chirurgien sous-aide, les deux dernières et fatales campagnes du premier empire ;

Licencié en 1813, nous le voyons continuer ses études médicales, d'abord interne à l'Hôtel-Dieu de Paris et docteur le 13 avril 1821 ;

Dès 1822 il vint s'établir au milieu de nous où il s'allia presque aussitôt à l'une des familles les plus anciennes et les plus aimées de notre ville ;

De 1822 jusqu'à ce jour il a été médecin en chef de l'hospice de La Ciotat ;

Pendant 52 ans médecin de la douane ;

Pendant 48 ans 1^{er} suppléant de cette justice de paix ;

De 1828 à 1868 conseiller municipal constamment réélu ;

De 1837 à 1852 conseiller de l'arrondissement pour ce canton ;

Deux fois adjoint au maire, président de la caisse d'épargne et du conseil de fabrique, notre esprit a de la peine à suivre cette vie si pleine, si occupée, et cependant toujours si maîtresse d'elle-même.

C'est dans l'exercice de sa profession que la mort est venue le prendre ; et n'oublions pas de dire qu'il meurt victime peut-être de son zèle et de son dévouement.

C'était dans la nuit du 11 au 12 décembre dernier : Le Docteur était déjà fatigué ; on vient le prendre pour une femme qui se meurt ; l'âge et la fatigue ne lui permettant pas d'aller assez vite à son gré, il se vêtit à peine et il courut au lit de la malade. — Vous allez prendre mal, lui dit-on. — Non : je ne crains rien, répondit-il, j'accomplis un devoir. Hélas ! il ne devait pas en être ainsi. — Ce mot ne peint-il pas suffisamment l'homme que nous pleurons — et son grand caractère.

Il me reste à examiner avec vous ce que fut l'homme politique ; et, quand on a à s'occuper d'une existence aussi droite, la parole ne risque pas de s'égarer. Il m'a été donné, vous le savez, d'approcher le Docteur de si près que je puis en parler en connaissance de cause.

Électeur du cens restreint sous la restauration et sous le gouvernement de juillet, on le vit, à cette époque, toujours à la tête du parti libéral. Aussi en 1830 fut-il nommé suppléant de la justice de paix et plus tard la révolution de 1848 dut songer à lui pour organiser chez nous le nouvel état des choses.

Les hommes de notre âge se souviennent tous de l'énergie conciliante qu'il sût déployer dans ces difficiles circonstances.

Le Docteur Guibert avait assez fait pour que le Coup d'État de 1852 ne l'oubliât point. Il fut, comme tant d'autres personnes honorables de cette commune, porté sur les listes de proscription ; seulement, la reconnaissance et l'estime populaire l'avaient déjà si bien entouré, que les hommes de décembre n'osèrent pas aller jusqu'à lui pour l'atteindre.

Que son fils, adopté déjà par le grand parti républicain de la région comme l'un de ses chefs les plus sympathiques, nous permette d'espérer que ces traditions de famille seront religieusement conservées.

Le Conseil municipal a donné le nom du Docteur Guibert à l'une des places de la ville. Nos enfants sauront que ce nom rappelle non seulement un homme de bien mais encore et surtout un bon citoyen.

B. BONIFAY,

Ancien ouvrier aux Ateliers, Représentant de Commerce.

Après ces discours, M. Badelon, maire de La Ciotat, dans une sympathique improvisation, remercie les assistants dont le concours empressé donne une si éclatante sanction aux mesures prises par le Conseil municipal qu'il préside.

PIÈCES RELATIVES A LA PLACE GUIBERT

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de La Ciotat

L'an mil huit cent soixante et dix-sept et le 14 mai à huit heures du soir, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Badelon 1^{er} adjoint, faisant fonction de maire, assisté de MM. Reynier et Ventre adjoints.

Étaient présents : MM. Bérenger, Brémond, Coste, Dolze, Givaudan, Laborde, Pascal, Poilroux, Ruffier, Soula, Vélin, Christoffe, David et Moutte

M. Dolze donne lecture d'un vœu émis par M. Payan dans la séance du Conseil du 11 mai 1874 tendant à faire accorder à M. Guibert, docteur en médecine, la croix de la Légion-d'Honneur en récompense des nombreux services qu'il rend à la localité depuis environ 60 ans qu'il exerce ses fonctions.

M. Dolze regrette que l'administration supérieure n'ait pas encore donné satisfaction à ce vœu.

« J'exprime le vœu, ajoute M. Dolze, que le Conseil veuille faire, cette fois, dans la limite de ses attributions, acte de justice et de gratitude envers cet honorable docteur en donnant à la place des Minimes le nom de *Place Guibert*. »

M. le Président met aux voix le vœu émis par M. Dolze qui est adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Maire, BADELON.

ARRÊTÉ**Tendant à dénommer Place Guibert la Place des Minimes**

Fait à La Ciotat, le 23 juillet 1877.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 1877;

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816 relative aux attributions du maire par rapport aux dénominations à donner aux rues et aux places publiques;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 3 avril 1814 rappelant les principes et les règles à suivre pour l'exécution de l'ordonnance précitée;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 1877;

Considérant qu'il est du devoir de la ville de La Ciotat de donner un témoignage éclatant d'estime et de reconnaissance au Docteur Guibert, dont elle s'honore, sinon d'être le berceau, du moins d'avoir été le théâtre de son dévouement et de sa grande expérience;

Considérant que dans toutes les circonstances, et notamment aux époques où l'épidémie a ravagé cette ville, le Docteur Guibert, a fait preuve, au mépris de sa vie, d'une abnégation absolue, pour porter aux victimes du fléau le secours gratuit de son ministère;

Considérant qu'à diverses époques M. Guibert a été appelé par ses concitoyens aux charges les plus honorables, soit comme Conseiller municipal, soit comme Conseiller d'arrondissement, et que dans l'exécution de son mandat, il a toujours apporté ce zèle, ce dévouement et cette intelligence qui caractérisent tous les actes de sa vie;

Considérant que malgré ses 83 ans, et une fortune qui lui permettrait de vivre dans un repos honorablement acquis, le Docteur Guibert exerce encore sa noble profession avec une ardeur toute juvénile et avec le plus louable désintéressement;

Considérant que par toutes ces raisons, M. Guibert a su se concilier l'estime profonde et sincère de toute notre population qui l'a surnommé le médecin des pauvres;

Considérant enfin qu'une ville s'honore elle-même en donnant à ses

principales rues ou places publiques, pour en transmettre le souvenir à la postérité, le nom des hommes qui l'ont honorée;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La place désignée jusqu'à ce jour sous le nom de Place des Minimes sera appelée à l'avenir *Place Guibert*.

ARTICLE 2. — Le Directeur des travaux communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Ciotat, le 25 juillet 1877.

Le 1^{er} Adjoint, faisant fonction de Maire,
Signé : **BADELON.**

ARRÊTÉ

Le Président de la République française,

Sur la proposition de M. le Ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 40 juillet 1816,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé l'arrêté en date du 25 juillet 1877 par lequel le maire de La Ciotat (Bouches-du-Rhône), attribue, à titre d'hommage public, le nom de Guibert à l'ancienne place des Minimes.

ARTICLE 2. — Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 21 août 1877.

Signé : **M^{LE} DE MAC-MAHON.**

Par le Président de la République,
le Ministre de l'intérieur, Signé : **DE FORTOU.**

Le Directeur du secrétariat et de la comptabilité,

Signé : **NORMAND.**

Pour transcription conforme :

POUR LE MAIRE,
Signé : **REYNIER, adjoint.**